

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78179
Objet

URBANISME & CONSTRUCTION. Aliénation de terrains pour la réalisation du lotissement "BIRAT"

DATE DE CONVOCATION

27 novembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

27 novembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 22
Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le 1er décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, Melle FOUCHE, MM. LIS, LACHAUD, FABER, BOUCHET, BOUTET, COLLE, PAPEAU, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, DUFEIL, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTREAU, TAP, CABAL, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. me TACQUET par M. BUJARD
M. PELLETIER par M. MAURELLET

Absents : MM. VIAUD, BOULAN, BERLAND

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. Le Rapporteur expose :

Par convention en date du 26 Avril 1978, approuvée le 11 Septembre 1978, la Ville de Royan a chargé la Société d'Aménagement des Régions de ROYAN et SAINTONGE (SEMAR-ROYAN SAINTONGE) de réaliser le lotissement "BIRAT".

Aux termes de cette convention, et en particulier en application de l'article 12, la Ville doit céder à la Société les terrains destinés à être revendus, soit à des promoteurs, soit à des particuliers, la superficie intéressée étant de l'ordre de 14.917m².

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale qu'il soit procédé dans les meilleurs délais à cette transaction de manière à poursuivre la réalisation de la maîtrise des sols nécessaires à la réalisation dudit lotissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les plans de situation et de masse des parcelles à acquérir,

Vu la valeur vénale des parcelles de terrains estimées par la Direction des Services Fiscaux de la Charente-Maritime.

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville la réalisation du lotissement "BIRAT".

DECIDE :

- d'aliéner à l'amiable à la SEMAR-ROYAN-SAINTONGE, l'ensemble des parcelles de terrain pour une superficie de QUATORZE MILLE NEUF CENT DIX SEPT METRES CARRES (14.917m²) nécessaires à la réalisation dudit lotissement moyennant le prix global et forfaitaire de TROIS CENTS MILLE FRANCS (300.000 F.).

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'acte authentique à intervenir, qui sera dressé en l'étude de Me BARDE Notaire à ROYAN.

- de solliciter de M. le Préfet de la Chte-Mme la déclaration d'utilité publique

- que la recette correspondante sera inscrite au chapitre 908.20 article 2101 du Budget Primitif 1978.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



N/Réf : F.D.
R.C. N° 1666

V/Réf : Lettre du
15/11/1978
n° 722

LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX

à

Monsieur le Directeur de la Société
d'Aménagement des Régions de Royan
et Saintonge.
Hôtel de Ville
17, rue de l'Electricité
17200 - ROYAN
=====

OBJET : Projet d'acquisition de terrains à Royan.

Monsieur le Directeur,

Par lettre citée en référence, vous m'avez demandé mon avis sur la valeur vénale d'un ensemble de terrains d'une superficie approximative de 14 917 m², sis à Royan "Birat", appartenant à la ville de Royan, et dont l'acquisition est envisagée par votre organisme, en vue de son aménagement en lotissement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que la valeur vénale de ce terrain, compte tenu de la superficie indiquée, s'établit comme suit :

- 1ère zone (40 m de profondeur) en bordure de l'avenue du Maine-Arnaud :	1 320 m ² à 46 F =	60 720 F
- 2ème zone (même profondeur) en retrait de la précédente :	1 320 m ² à 27,60 F =	36 432 F
- 3ème zone (surplus des terrains):	12 277 m ² à 16,50 F =	202 570 F
	Total :	299 722 F
	Arrondi à :	300 000 F
		=====

1 FEV. 1979

Le Maire



.../...

Je vous prie, Monsieur le Directeur, de
bien vouloir agréer l'expression de ma considération
la plus distinguée.

P/Le Directeur des Services Fiscaux,
Le Directeur Divisionnaire des Impôts,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke that ends in a small hook.

H. COUSIN

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHFORT-SUR MER
VILLE DE ROYAN

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAINS

POUR LA REALISATION DU LOTISSEMENT "BIRAT"

ETAT PARCELLAIRE



VU
pour être annexé à la délibération
du 1 DEC. 1978
exécutoire (Art. 46 du CAC).
Rochefort, le 12 FEVR. 1979
Le Sous-Prefet,

Lucien CREISSEL



Vu et présenté par le Maire
ROYAN, le 1er Février 1979,

G. TETARD.

ETAT PARCELLAIRE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
BH	39) 90) 91) 761) 763) 795) 797) 799) 801) 844)	BIRAT	14.917m ²	VILLE DE ROYAN